

LE PROPAGATEUR DES BONS LIVRES

BULLETIN BI-MENSUEL

DE LA LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH



Un bon livre est un ami : n'en ayons que d'excellents.

Abonnement : 25 centims par an.

CADIEUX & DEROME, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES, No 1603 RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE

I. Notion de l'infaillibilité.—II. Preuves de l'infaillibilité : 1° le droit ou l'institution divine ; 2° le fait ou l'exercice du droit ; 3° la raison et les bienfaits mêmes de l'infaillibilité.

Super hanc petram edificabo Ecclesiam meam, et porta inferi non prevalebunt adversus eam.

Sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.

(Math., xvi, 18.)

Pour unir les nations diverses et les élever, suivant l'attente universelle, à un état plus parfait que la loi de Moïse, sous l'empire d'une loi divine à jamais immuable, Jésus-Christ forma une société spirituelle destinée à recueillir ceux qui croiraient en lui, et il institua pour la gouverner un sacerdoce nouveau, un corps de pasteurs chargés de prêcher sa parole et d'administrer ses sacrements : "Allez et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et leur enseignant à garder tout ce que je vous ai commandé. Allez dans tout l'univers, prêchez l'Évangile à toute créature. Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné." "Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera aussi délié dans le ciel."

Une semblable société existe ; elle a été gouvernée toujours par un sacerdoce dépositaire de la doctrine, dispensateur des sacrements, et qui, sans interruption, a exercé le pouvoir de lier et de délier, c'est-à-dire un pouvoir souverain sur ses membres, une puissance intellectuelle pour faire sûrement discerner à l'homme la vérité révélée d'avec les opinions humaines. Sa voix est l'organe des pensées de Dieu, ses jugements irréformables et ses arrêts sans appel complètent les éléments divers qui constituent l'enseignement catholique.

L'Église a constamment reconnu que Jésus-Christ a donné particulièrement à saint Pierre la conduite de tout son troupeau, et qu'il a fait de cet Apôtre la pierre angulaire sur laquelle repose tout l'édifice qu'il est venu élever au milieu du monde. Cette primauté du Siège apostolique n'est pas un simple honneur ; c'est, en outre, un titre de juridiction et de véritable gouvernement, qui fait du Pontife romain le chef de l'Église universelle, le chef des pasteurs comme des peuples, des évêques comme des prêtres, et qui le rend supérieur à chaque église particulière. Toutefois je ne veux parler ici que de l'infaillibilité de l'Église.

Nous définirons d'abord cette infaillibilité ; puis nous prouverons que la foi ne peut jamais se corrompre, ni l'Église errer dans son enseignement, Jésus-Christ ayant promis d'être avec elle, enseignant jusqu'à la fin des siècles. En deux mots : Notion et preuves de l'infaillibilité de l'Église, tel est le sujet et

le partage de ce discours. Invoquons les lumières du Saint-Esprit par l'intercession de la sainte Vierge : *Ave Maria*.

I

Que signifie l'infaillibilité de l'Église ? C'est l'infaillibilité d'enseignement, de définition et de jugement en ce qui concerne les décisions doctrinales sur le dogme, les décrets sur la morale et sur le culte : *Circa fidem et mores* : ces trois points font également partie du dépôt de la doctrine de Jésus-Christ et des Apôtres. Fondée sur la vérité de Dieu, sur la parole de Dieu, l'Église toujours inspirée de Dieu, toujours conduite, toujours animée de son esprit, ne peut jamais faillir, en déterminant tel article ou tel sens d'un article de foi et d'enseignement. Du moment qu'elle s'occupe de définir une question dogmatique, Jésus-Christ, en vertu de ses promesses absolues, est présent dans son Église, présent dans sa doctrine, présent sur ses autels, présent dans ses sacrements, présent jusqu'à la consommation des siècles.

Des rêveurs défigurent cette notion de l'infaillibilité ; ils supposent que par elle l'Église prétend à l'inspiration prophétique ; ils croient qu'elle attribue dogmatiquement ce privilège à quelques-uns de ses membres épars ; enfin, ils présument que cette prérogative s'exerce sur des hypothèses. Mais telle n'est pas la pensée de l'Église ; voici le fond de sa doctrine ; sans exclure les grâces d'état que Dieu accorde principalement à ceux qui s'en rendent dignes par leurs vertus et par l'exactitude à remplir leurs devoirs, elle n'affirme pas que son auteur lui ait promis la faveur de l'irradiation prophétique ; lorsque les Apôtres disaient aux fidèles : "Il a semblé bon au Saint-Esprit", et à nous, ils ne prophétisaient pas. En répétant cette formule des conciles : "Le saint concile assemblé légitimement sous la direction du Saint-Esprit", l'Église, par un secours nommé "assistance", est préservée de tomber dans aucune erreur sur le dogme et sur la morale.

L'Église n'attribue pas non plus à quelques-uns de ses membres épars le privilège de l'infaillibilité. "Ce n'est ni dans quelques chrétiens, dit Mgr Frayssinous, ni dans une Église particulière, ni dans quelques pontifes de la religion qu'il faut chercher l'Église enseignante, dépositaire de la révélation, et chargée par Jésus-Christ même de nous apprendre toute vérité. Cette Église enseignante, c'est le corps des premiers pasteurs unis à leur chef, les évêques ayant à leur tête celui de Rome, qui est le pasteur universel. Ainsi un évêque isolé, couronné d'un nom sublime, donc d'une science infinie, s'appelant Athanase, Augustin, Bossuet ou Fénelon, n'est infaillible qu'autant qu'il demeure uni de croyance et de doctrine au corps entier de ses collègues : *Omnis pontifex ex hominibus assumptus... circumdatus est infirmitate*." Enfin cette infaillibilité ne s'applique pas à des hypothèses ; l'esprit de l'Église,

clairement manifesté au concile de Trente, a toujours été de ne point convertir arbitrairement en dogmes de pures opinions.

Réduite à ses vrais termes, la question de l'infaillibilité est donc simple ; car elle se réduit à croire que la généralité des évêques unis au pape rendra toujours témoignage à la vérité, puisque les évêques n'ont autre chose à déclarer, par rapport à une question de foi, que ceci : L'Église que je dirige a-t-elle, oui ou non, reçu telle ou telle vérité dans la tradition apostolique ? Quand cette attestation des évêques reposerait sur un témoignage purement humain, on serait forcé de lui attribuer la certitude morale portée au plus haut degré. Les premiers pasteurs, attachés au successeur de saint Pierre, au centre de l'unité, d'où ils tirent toute leur force, après un mûr examen et de graves délibérations, définissent un article de foi : ces évêques sont l'Église enseignante, l'ancre qui soutient les esprits contre les vagues agitées. En se soumettant à ce tribunal, on ne craint pas d'errer : Dieu ne manque pas à son Église.

II

Les preuves de l'infaillibilité consistent dans le droit, c'est-à-dire dans l'institution divine ; dans le fait, c'est-à-dire dans l'exercice du droit ; dans la raison, c'est-à-dire dans les motifs qu'une sainte méditation produit en faveur de cette extraordinaire, mais indispensable puissance ; enfin dans ses bienfaits mêmes.

1. Le droit de l'infaillibilité de l'Église fait partie de l'institution première du christianisme ; il s'appuie sur l'Écriture sainte et sur la tradition. Les promesses de Jésus-Christ sont positives, claires, certaines. Architecte prudent, il songea à la solidité des fondements ; il bâtit pour tous les siècles. Il savait à combien de tempêtes et d'assauts l'Église qu'il établissait serait exposée ; et, sûr des événements qu'il voyait arrangés devant ses yeux jusqu'à la fin des siècles, il déclarait que "les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle". Or, les portes de l'enfer, c'est-à-dire les esprits de mensonge et d'erreur, prévaudraient contre l'Église, si des erreurs contre la foi véritable venaient à infecter le corps de l'Église. Donc l'Église ne pourra jamais enseigner le faux ; elle est donc infaillible.

Dirait-on, avec les Donatistes, que les promesses de Jésus-Christ, limitées aux Apôtres, ne s'étendaient point aux évêques, successeurs des Apôtres ? Mais déjà saint Augustin leur démontrait que Jésus-Christ annonce la perpétuité de sa présence jusqu'à la fin des siècles, et, par conséquent, au-delà du temps des Apôtres ; que l'Église ne peut être obscurcie et cachée ; qu'en un mot, les promesses de Jésus-Christ étant universelles, pour tous les âges comme pour toutes les vérités, que ces promesses n'ont ni bornes, ni restrictions ; que c'est une témérité également coupable, soit qu'on ajoute aux promesses de Jésus-Christ, soit qu'on en retranche.

"Je prierai mon Père, dit ailleurs le Sauveur du monde à ses Apôtres, et il vous donnera un autre Consolateur, afin qu'il demeure avec vous pour toujours ; c'est l'Esprit de vérité, vous le connaîtrez, parce qu'il demeurera avec vous, et il sera en vous." "Il vous enseignera, il vous inspirera tout ce que je vous aurai dit... Il vous enseignera toute vérité". Il est impossible, mes Frères, d'entendre cette promesse solennelle d'une autorité qui peut se tromper et se tromper. Donc Jésus-Christ a institué l'infaillible autorité des pasteurs de son Église, et ils enseignent toujours la vérité.

"Comme mon Père vous a envoyés, dit Jésus-Christ à ses Apôtres, je vous envoie... Je vous ai fait connaître tout ce que j'ai appris de mon Père... Allez, enseignez, toutes les nations, apprenez leur à observer tout ce que je vous ai ordonné ; je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles". L'infaillibilité de l'Église est donc une conséquence nécessaire de l'autorité qu'elle a reçue d'instituer. Que l'enseignement des pasteurs puisse faillir, errer un seul jour, la promesse de Jésus-Christ est vaine, sa parole est imposture ; son pouvoir, son assistance n'ont servi à rien."

"Celui qui vous écoute, m'écoute..." En nous ordonnant de nous soumettre aux décisions de l'Église, Jésus-Christ nous tromperait, s'il permettait que son Église pût jamais enseigner l'erreur. L'expression simple : "Qui vous écoute m'écoute", est d'une énergie à faire ressortir d'un seul trait et au plus haut point l'autorité de l'enseignement et le devoir de l'obéissance.

Saint Paul a dit à Timothée, en parlant de la doctrine chrétienne : "Gardez ce précieux dépôt par le Saint-Esprit qui habite en nous... Ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins, confiez-le à des hommes fidèles qui sont capables d'enseigner les autres". Il avertit les évêques qu'ils sont établis par le Saint-Esprit pour gouverner l'Église de Dieu. Autre part, saint Paul déclare que "l'Église du Dieu vivant est la colonne et la ferme soutien de la vérité". Si la vérité ne doit pas périr, comme la chose est constante par toute la suite des divines Écritures, la colonne destinée à la soutenir ne peut pas se briser, c'est-à-dire que l'Église, qui est cette colonne, ne peut pas faillir.

Le même Apôtre dit : "Jésus-Christ a donné les Apôtres, les pasteurs et les docteurs, pour que nous nous retrouvions tous dans l'unité de la foi, pour que nous ne soyons plus comme des enfants flottants et ballottés à tout vent de doctrine, suivant la malice des hommes, suivant les caprices et les ruses de l'erreur". Donc les pasteurs ont été donnés, afin qu'affermis par leurs instructions, nous ne flottions jamais dans l'incertitude. L'édifice de l'Église, ferme et inébranlable, les Apôtres l'ont placé sur la même base que les prophètes d'avant eux. Ils n'ont point eu de fondement à creuser, parce qu'ils en trouvaient un solidement établi ; saint Paul le déclare dans ces termes précis : "Pour moi, dit-